



## Salaire de référence pour calcul indemnité licenciement

Par **JAMY**, le **17/01/2012 à 16:45**

Bonjour,  
à l'issu d'un arrêt d'une durée de 3 ans , le médecin du travail m'a déclaré inapte à tout poste dans mon entreprise.  
La procédure de licenciement étant enclenchée ,pour calculer mon indemnité de licenciement quel salaire de référence doi-je prendre , sachant que tous les mois mon salaire est différent.  
(dernier salaire avant mon arrêt?)

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **17/01/2012 à 18:08**

Bonjour,  
Cela voudrait donc dire que la situation a évolué et que l'employeur a changé d'avis depuis [ce sujet...](#)  
Il est toujours intéressant pour les contributeurs et les lecteurs de savoir ce qu'il advient dans une telle affaire...

Pour l'indemnité de licenciement, c'est effectivement sur le salaire avant l'arrêt qu'elle doit être basée...

Par **JAMY**, le **17/01/2012 à 18:39**

Malgré que je n'ai pas encore reçu ma lettre de licenciement (la période d'1 mois après la 2ème visite avec le médecin du travail n'étant pas écoulée), je pense que je vais être licencié car un cas récent et similaire au mien s'est réglé par un licenciement.

Vous aviez raison , une précision de ma part s'imposait.

Merci

Par **P.M.**, le **17/01/2012** à **18:51**

En tout cas l'employeur devrait respecter la procédure et préalablement vous convoquer à un entretien préalable...